



Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

DECISION N° 146 /19/DG/CNPS DU 14 JUN 2019

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 12/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 12 juin 2018 pour les prestations de sécurisation et gardiennage des structures de la CNPS en huit (08) lots indépendants, en procédure d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU le décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n° 12/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 12 juin 2018 pour les prestations de sécurisation et gardiennage des structures de la CNPS en huit (08) lots indépendants, en procédure d'urgence;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 17 juillet 2018 ;
- VU la lettre n° 4592/19/CNPS/DG/DAG/SM du 29 mai 2019 relative à la demande d'autorisation de déclarer l'Appel d'Offres n° 12/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 12 juin 2018 infructueux ;
- VU la lettre n° 075/19/CNPS/PCA du 07 juin 2019 relative à l'autorisation de déclaration d'un Appel d'Offres infructueux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'Appel d'Offres National Ouvert n° 12/AONO/CNPS/DG/CIPM/17 du 12 juin 2018 pour les prestations de sécurisation et gardiennage des structures de la CNPS en huit (08) lots indépendants, en procédure d'urgence, est déclaré infructueux.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- ARMP
- CIPM
- DFP
- DAG/SM
- DECT



Yaoundé, 14 JUN 2019

LE DIRECTEUR GENERAL

Noël Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akama



BAW
Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

DC
COMMUNIQUE N° 44 /19/DG/CNPS DU 14 JUN 2019

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 12/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 DU 12 JUIN 2018

POUR LES PRESTATIONS DE SECURISATION ET GARDIENNAGE DES STRUCTURES
DE LA CNPS EN HUIT (08) LOTS INDEPENDANTS, EN PROCEDURE D'URGENCE.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CNPS COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n° 12/AONO/CNPS/DG/CIPM/17 du 12 juin 2018 pour les prestations de sécurisation et gardiennage des structures de la CNPS en huit (08) lots indépendants, en procédure d'urgence, est déclaré infructueux.

Par conséquent, les soumissionnaires dudit Appel d'Offres sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

Yaoundé, 14 JUN 2019

LE DIRECTEUR GENERAL

Ampliations

- PCA
- ARMP
- DECT
- P/CIPM
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



Noël Alain Olivier Mekoua
Mvondo Akame